

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

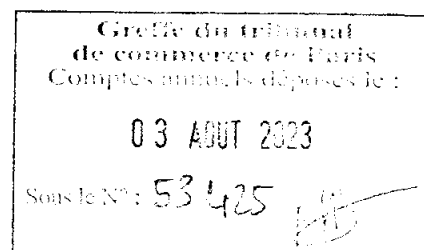
Numéro de gestion : 2020 B 25248 Numéro SIREN : 890 089 501 Nom ou dénomination : AB CONSULTANTS PARIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2023 sous le numéro de dépôt 53425

AB CONSULTANTS PARIS
Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000
euros
Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2023**

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des Comptes



L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visées à l'article 39 4° du code Général des impôts.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 4 444.45 euros de la manière suivante :

- 4 444.45 euros au crédit du compte « Autres réserves ».
- 0.00 euros au crédit du compte « réserve légale » ; car la réserve légale est déjà dotée dans son intégralité.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION
Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 277-10 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION
Rémunération du gérant

L'assemblée Générale prend acte que Monsieur Albert BENSOUSSAN n'a perçu aucune rémunération en sa qualité de Gérant au titre de l'exercice écoulé.

Il pourra prétendre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Albert Bensoussan'.

Le gérant. Albert BENSOUSSAN

AB CONSULTANTS PARIS
Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000
euros
Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

**RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre la Société et l'un de ses dirigeants ou actionnaires.

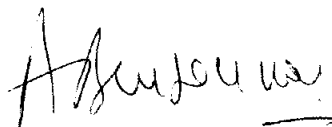
**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Nous vous informons qu'il ne nous est pas donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
STATUANT SUR LES COMPTES D'EXERCICES PRECEDENTS**

Nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par la collectivité des associés dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.



Le Gérant. Albert BENSOUSSAN

AB CONSULTANTS PARIS
Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000
euros

Siège social : 1 Rue du Dahomey

75011 PARIS

RCS 890 089 501

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevé à 157 500.00 Euros hors taxes pour un exercice de 12 mois, contre 117 633.57 Euros ht en 2021 pour un exercice de 15 mois. Cela correspond à une augmentation de près de 34 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 151 726.22 Euros pour l'exercice, contre 69 955.77 euros en 2021. Cette augmentation de 81 770.45 Euros soit près de 117%. Cette augmentation du volume concerne principalement les frais de personnel conséquence de l'embauche intervenue fin 2021 et dont le contrat se poursuit en 2022.

Les produits d'exploitation représentent un total de 157 500.00 Euros. Cela a permis de dégager un résultat d'exploitation consistant en un bénéfice de 5 773.78 Euros.

Nous précisons à ce titre que :

- Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 56 342.39 Euros en 2022.
- Le montant des charges sociales s'est élevé à 25 581.75 Euros en 2022.

Le résultat net se traduit par un bénéfice comptable de **4 444.45 Euros** soit après prise en compte des divers produits, des charges financières et exceptionnelles et de l'impôt sur les bénéfices.

Pour de plus amples renseignements, vous voudrez bien vous reporter aux explications qui vous sont fournies dans les comptes annuels et les états de gestion détaillés par les services comptables de la société.

ELEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice.



ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous n'avons consacré aucun budget en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'entreprise continuera à se développer régulièrement. Les charges fixes sont maîtrisées, ce qui permettra de continuer à dégager un résultat bénéficiaire. Aucune autre embauche n'est prévue pour le moment.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat qui est un bénéfice comptable s'élevant à 4 444.45 euros de la manière suivante :

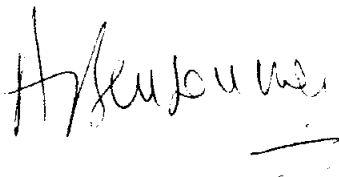
- 0.00 Euros au crédit du compte « réserve légale » car elle est déjà intégralement dotée.
- 4 444.45 Euros seront affectés au crédit du compte « Autres Réserves ».

DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.



Le gérant.

AB CONSULTANTS PARIS
Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000
euros
Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15 JUIN 2023

Le 15 juin 2023, à 14 heures, l'associé de la Société AB CONSULTANTS PARIS s'est réuni en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la société sis 1 Rue du Dahomey – 75011 PARIS, sur convocation fait par le Gérant, par courrier remis en mains propres contre émargement.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et, le cas échéant, par les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Il en résulte que sont présents ou représentés :

- Monsieur Albert BENSOUSSAN détenant 300 parts sur les 300 parts de la société
- Total des parts des associés présents ou représentés : 300 parts sur les 300 parts composant le capital social.

Monsieur Albert BENSOUSSAN préside la séance en qualité de Gérant et Associé de la Société AB CONSULTANTS PARIS.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gérant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
- Rémunération du Gérant

Le gérant donne enfin lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visées à l'article 39 4° du code Général des impôts.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 4 444.45 euros de la manière suivante :

- L'intégralité de cette somme au crédit du compte « Autres Réserves » pour 4 444.45 euros.
- 0 euros au poste « réserve légale » car elle est déjà totalement dotée.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION
Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 277-10 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

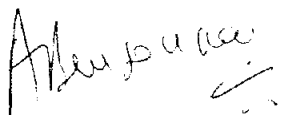
QUATRIEME RESOLUTION
Rémunération du Gérant

L'assemblée Générale prend acte que Monsieur Albert BENSOUSSAN n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Gérant au titre de l'exercice écoulé.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures trente.

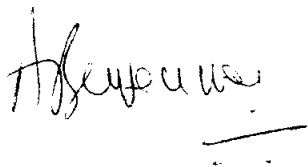
De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

Le Président



Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

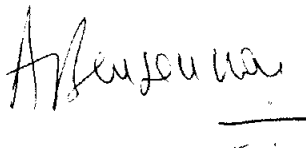
**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15 JUIN 2023**

Associé Nom, Prénom, Adresse	Nombre de Titres	Nombre de Voix	Mandataire (Nom, Prénom, Adresse)	Signature
Monsieur Albert BENSOUSSAN 1 Rue du Dahomey 75011PARIS	300	300		

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés, totalisant 300 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 300 voix.

A la présente sont annexés les pouvoirs.

Le Président de Séance





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AB CONSULTANTS PARIS		1 RUE DU DAHOMEY	
SIRET	8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3	75011 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
SARL AB CONSULTANTS PARIS 1 RUE DU DAHOMEY 75011 PARIS			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

Copie certifiée conforme à l'original

Le gérant

ABOUSOUSSAN

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	5 228	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Participation de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DACA (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)		02/05/2023	PARIS
		LE GERANT	BENSOUSSAN ALBERT

**N° 2065 bis
2023**

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

K DIVERS

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Dossier N° 000222 en Brevet

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise **AB CONSULTANTS PARIS** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **1 RUE DU DAHOMEY** **75011 PARIS**

Numéro SIRET * **8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 5**

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028 1 303	030 331	972	605
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044 1 303	048 331	972	605
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	070		30 000
	Autres * (3)	072 7 267	074	7 267	1 200
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 73 842	086	73 842	51 846
	Charges constatées d'avance *	092 420	094	420	
	Total II	096 81 530	098	81 530	83 046
	Total général (I+II)	110 82 833	112 331	82 502	83 651
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *		120		3 000	3 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		300	
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		40 222	
Report à nouveau		134			
Résultat de l'exercice		136		4 444	40 522
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142		47 967	43 522
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		10 652	7 200
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		23 884	32 929
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		34 536	40 129
Total général (I + II + III)		180		82 502	83 651
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 303
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
		3	1	1	2	2	0	2	2	3	1	1	2	2	0
		1							2						
Ventes de marchandises *		209							210						
Production vendue	biens	215							214						
	services *	217							218	157 500			117 634		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222						
Production immobilisée *									224						
Subventions d'exploitation reçues									226						
Autres produits									230					0	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	157 500			117 634		
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234						
Variation de stock (marchandises) *									236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240						
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242	69 411			49 547		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243							244				330		
Rémunérations du personnel *									250	56 342			14 000		
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	25 582			5 931		
Dotations aux amortissements *									254	391			148		
Dotations aux provisions									256						
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259							262						
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260													
Total des charges d'exploitation (II)									264	151 726			69 956		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	5 774			47 678		
Produits financiers	(III)								280						
Produits exceptionnels	(IV)								290						
Charges financières	(V)								294						
Charges exceptionnelles	(VI)								300	545					
Impôts sur les bénéfices *	(VII)								306	784			7 156		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310	4 444			40 522		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2													
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316						
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318						
Provisions non déductibles *									322						
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	784					
Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247								330						
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									249						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997		
Entreprise nouvelle (44, section A)	986												136		
Reprise d'entreprise en difficulté (44, section A)	981														
Investissements outre-mer	344														
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								352	5 228			354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356						
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								370	5 228			372		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTANTS PARIS

31/12/2022

[illegible][illegible]

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTANTS PARIS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	753	472	1 303	474	753	476	1 303		1 303	
	Immobilisations financières	480		482		484		486				
TOTAL		490	753	492	1 303	494	753	496	1 303		1 303	

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560	148	562	391	564	208	566	331		
TOTAL		570	148	572	391	574	208	576	331	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	APPLE I PHONE									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1	753	208	545		(545)					
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578 753	580 208	582 545	584	586 (545)	581	587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594		595	
TOTAL					596	(545)	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTANTS PARIS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	DÉFICITS REPORTABLES	Déficits imputés	983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
		Déficits reportables	984
		Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III	DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381			
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325			
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380			1 261
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			
N° du centre de gestion agréé		388			
Montant de la TVA collectée		374			14 800
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378			6 791
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397			

5

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTANTS PARIS				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	157 500
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	157 500
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	8 742
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	60 669
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	69 411
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	88 089
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	88 089
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	157 500	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2022	160	31/12/2022
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 145 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

TABLE N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III du C.G.J.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB CONSULTANTS PARIS

ADRESSE (voie) 1 RUE DU DAHOMEY

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BENSOUSSAN Prénom(s) ALBERT
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 300
Naissance : Date 150359 N° Département 99 Commune MAROC Pays
Adresse : N° 1 Voie RUE DU DAHOMEY
Code postal 75011 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DATE N° 2033-0 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB CONSULTANTS PARIS

ADRESSE (voie)

1 RUE DU DAHOMEY

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB CONSULTANTS PARIS

1 RUE DU DAHOMEY

75011 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 82 502.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 157 500.00 Euros et dégageant un bénéfice de 4 444.45 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Aucune information significative n'est à signaler.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	753		1 303
TOTAL	753		1 303
TOTAL GENERAL	753		1 303

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		753	1 303	1 303
TOTAL		753	1 303	1 303
TOTAL GENERAL		753	1 303	1 303

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	148	391	208	331
TOTAL	148	391	208	331
TOTAL GENERAL	148	391	208	331

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	391				
TOTAL	391				
TOTAL GENERAL	391				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	3 967	3 967	
Débiteurs divers	3 300	3 300	
Charges constatées d'avance	420	420	
TOTAL	7 687	7 687	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 652	10 652		
Personnel et comptes rattachés	2 528	2 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 081	5 081		
Impôts sur les bénéfices	784	784		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 185	3 185		
Autres impôts taxes et assimilés	6 085	6 085		
Autres dettes	6 221	6 221		
TOTAL	34 536	34 536		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 300
Dettes fiscales et sociales	102
Total	3 402

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	420
Total	420